

VALIDITE DES MESURES PREVENTIVES CONTRE LES RISQUES PROFESSIONNELS DANS LES USINES DE LA GECAMINES / LUBUMBASHI / RDC

[VALIDITY OF THE PRECAUTIONARY MEASURES AGAINST THE OCCUPATIONAL HAZARDS IN THE FACTORIES OF THE GECAMINES / LUBUMBASHI / DRC]

Johnny KASONGO BWANGA

Assistant à la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation de l'Université de Lubumbashi, RD Congo

Copyright © 2016 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the *Creative Commons Attribution License*, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

ABSTRACT: This article aims at adequacy between preventive measures and occupational hazards in factories of Gecamines in Lubumbashi from 2010 to 2014.

It is based on data collected through interviews with workers and foremen, our own extended observation in workshops and on statistics issued by the company. The processing of these data was based on the chi-square test. The main results of this investigation show wearing proper equipment (gloves, boots, overalls, scarf, mask, glasses adapted, etc.) and compliance with foremen's directives, significantly reduce occupational hazards in factories.

KEYWORDS: validity, preventive measures, professional risks.

RESUME: Cet article vise à examiner l'adéquation entre les mesures de prévention et risques professionnels dans les usines de la Gécamines-Lubumbashi en RDC, durant la période allant de 2010 à 2014. Il est basé sur les données recueillies par le questionnaire dit d'administration indirecte, que nous avons adressés aux agents et aux contremaîtres, notre propre observation prolongée dans les ateliers ainsi que sur les statistiques émises par l'entreprise. Le traitement de ces données a été effectué grâce au test du chi-carré. Les principaux résultats de cette enquête montrent que, le port d'un équipement adéquat (gants, bottes, combinaisons, foulard, masque, lunettes adaptées, etc.) ainsi que le fait d'observer strictement les directives des contremaîtres, réduisent considérablement les risques professionnels dans les usines.

MOTS-CLEFS: la validité, les mesures préventives, les risques professionnel, la Gécamines, Lubumbashi.

1 INTRODUCTION

En psychologie, expliciter une problématique consiste à imaginer des faits observables qui peuvent rendre compte des mécanismes observables, non observables, disent Fernandez, Calteew et Pediniell cités par Lavarde A.M. (2008, p.144).

C'est dans cette perspective que nous avons effectué une descente sur le terrain, pour nous rendre compte du problème. Ainsi du 20 octobre au 06 décembre 2012, nous avons visité les usines de la Gécamines /Lubumbashi. Le but poursuivi était d'observer comment le travail s'effectue dans ces usines et si la validité des mesures préventives contre les risques professionnels (accidents de travail et maladies professionnelles) est de mise, comme les disent Jacques .P et Jean M. (2014, P.18), pour qu'un risque engage une dynamique d'évolution, il est nécessaire qu'un élément déclencheur soit activé (cause). Les risques professionnels qu'on a pu constater sont les suivants :

L'écrasement des doigts, Fractures et blessures graves, les bavures dans les yeux, l'amputation des mains ou des bras, les brûlures, l'électrocution qui entraîne de fois la mort, et les incendies.

Comme mesures préventives contre ces risques professionnels dans les ateliers; il y a des écrits comme « vos yeux sont précieux, protégez-les », « vos mains sont précieuses protégez-les », c'est-à-dire le port des gants, des lunettes adaptées, des salopettes, des cache-nez, des casques, des masques, des bottes adaptées. A cela s'ajoutent le respect du mode opératoire (notice), et l'interdiction de ne pas porter les habits flottants (la tenue non ergonomique). Il convient d'ajouter la tenue des réunions de cinq minutes chaque jour dans chaque atelier que l'on dénomme: cinq minutes de sécurité. Durant ces réunions, les contremaîtres définissent les tâches journalières. Et ceux qui y prennent part, sont les chefs des sections. A leur tour, quand ils sont sur le lieu du travail, ils expliquent à leurs subordonnés les activités à réaliser et les dispositions préventives à réaliser.

De ce qui précède, nous avons constaté bien qu'aussi les risques professionnels que quelques mesures préventives existent dans les usines de la Gécamines/Lubumbashi. C'est pourquoi nous nous sommes posé la question suivante :

Les mesures préventives mises en place par la Gécamines/Lubumbashi dans ses usines sont-ils valides par rapport aux risques professionnels encourus par les agents dans les ateliers ?

Un travail ne peut être considéré comme une variable de recherche s'il ne se structure autour d'une ou de plusieurs hypothèses. Pourquoi une hypothèse? Parce qu'elle traduit par la définition cet esprit de découverte qui caractérise tout travail scientifique. Elle est fondée sur une réflexion théorique et sur une connaissance préparatoire du phénomène étudié, elle se présente comme une présomption non gratuite portant sur le comportement des objets réels étudiés (Quivy et Van Campenhoudt, 2008, p.118).

Dans cette étude, nous partons de l'hypothèse selon laquelle : les agents des ateliers (mécanique, électronique, électricité, chaudronnerie, garage, menuiserie) de la Gécamines/Lubumbashi porteraient de l'équipement adéquat (gants, bottes, salopettes, cache-nez, masques, lunettes adaptées, etc) , respecteraient le mode opératoire (notice) dans les ateliers et respecteraient les directives données (les comportements à observer dans les ateliers pour éviter les risques professionnels). Voilà le nœud de cette menée sur le terrain.

Les objectifs de cette étude sont les suivantes :

- Vérifier si les mesures préventives contre les risques professionnels sont valides ;
- Voir les rôles de l'équipement adéquat, du respect du mode opératoire, et des directives de contre-maîtres sur les risques professionnels.

Le choix et l'intérêt que nous accordons à ce sujet est de :

- o Montrer aux agents qu'en premier lieu, ils doivent se sécuriser eux-mêmes au travail en portant l'équipement et assimilant les directives des contremaîtres et surtout en respectant le mode opératoire ;
- o Servir aux chercheurs, cette étude comme un cadre de référence ;
- o Permettre aux responsables de la Gécamines, de prendre ou de renforcer les mesures préventives à tous les niveaux.

Notre recherche scientifique se situe dans le domaine de la sécurité au travail où nous voulons vérifier la validité des mesures préventives contre les risques professionnels.

2 CONSIDERATIONS CONCEPTUELLES

2.1 DEFINITIONS DES CONCEPTS

La précision du sens des mots contenus dans notre sujet de recherche, est une étape importante, car elle permet à nos lecteurs de saisir le contexte de leur utilisation .Ainsi, nous voulons leur permettre d'éviter toute ambiguïté dans la compréhension exacte des termes usités afin d'avoir le même entendement que nous. Ces concepts sont : validité, mesure, mesure préventive et risque professionnel.

a. Validité

Doron et Parot (2011, p.744) soutiennent que la validité d'un test, ou d'un instrument d'observation psychologique est le résultat final d'un ensemble des procédures de validation établissant la correspondance entre les réponses d'individus à ce test et les caractéristiques psychologiques inférées à partir de ces réponses.

Pour Bartram (1994, p.87), la validité renvoie à la pertinence et à la possibilité de justifier les affirmations que l'on peut faire à partir des scores à un test, elle concerne également les éléments dont on dispose pour justifier les inférences que l'on peut faire à partir des scores à un test ».

A ce qui nous concerne, la validité est sans doute « le degré avec lequel un test mesure ce qu'il prétend mesurer ». Cette définition générale est correcte, mais imprécise et incision souvent à poser une question trop générale telle que : Est – ce que ce test est valide ? il n' y a pas vraiment de réponse à une question ainsi posée.

Certes, les définitions du terme validité ne sont pas limitées. Elles trouvent différents sens selon les auteurs. La validité d'une recherche se décompose en différents types de validité préconisés par Yin (cité par Ayerbe et Missonier, 2007, p.39), dont notamment, la validité interne, la validité externe des résultats et la validité différentielle.

❖ La validité interne

Pour Gingras (2007), la validité interne est l'aptitude d'une technique ou d'un instrument à saisir de façon pure et entière les manifestations concrètes correspondant à un concept.

Mais, LeCompte et Goetz cité par Ayerbe et Missionier (2007, p.40) indiquent que la validité interne est souvent considérée comme une force des recherches qualitatives, dans la mesure où elle est censée assurer une interrelation forte entre les observations empiriques et les concepts théoriques.

Elle s'occupe de la question de savoir si, dans le cadre d'une recherche, la variable indépendante a véritablement un effet sur la variable dépendante (Aebi, 2006, p.120).

Pour notre étude, il nous paraît, donc, nécessaire de définir la variable indépendante et la variable dépendante. Par variable indépendante, nous entendons la variable sur laquelle le chercheur manipule ce dont il voudrait voir les effets.

La variable dépendante est celle sur laquelle s'exercent les effets du traitement expérimental. Pour ce qui est de notre recherche, seule la variable indépendante nous intéresse, parce qu'elle nous permet de voir si les mesures préventives permettent de réduire sensiblement les risques professionnels à la Gécamines/Lubumbashi.

❖ La validité externe

Elle cherche à établir s'il est possible de généraliser les résultats d'une recherche, Aebi (2006, p. 120) ,Ayerbe et Missonier, 2007, p.41). Il s'agit de savoir si ces résultats seraient les mêmes dans d'autres contextes. Nous pouvons le découvrir en observant les mesures préventives proportionnellement à la déduction des risques professionnels.

Pour Robert Hogan, De Fruyt et Rolland (2006, p.249), la majorité des recherches portant sur la validité (externe critérielle) a été menée à partir de méta-analyses qui permettent de combiner les résultats de nombreuses études particulières et d'en dégager les tendances générales.

❖ La validité différentielle

Elle n'est pas un type de validité, mais une caractéristique de celle-ci. La validité peut varier selon le contexte, ainsi les sondages des mesures préventives contre les risques professionnels semblent peu valides lorsque l'échantillon est composé de travailleurs qui des ateliers que ceux qui sont dehors (M. F. Aebi, 2006, p.120).

De ces trois validités, seule la validité interne trouve une place privilégiée dans notre travail, parce qu'elle nous permet, grâce à sa variable indépendante de savoir si les mesures préventives permettent de réduire sensiblement les risques professionnels à la Gécamines /Lubumbashi.

b. Mesure

Pour Lavarde (2008, p.232), mesure vient du verbe mesurer, et mesurer des données de recherche, c'est savoir les transformer en variables et se doter d'une méthode adaptée à leur traitement. La nature du traitement statistique des données de recherche dépend avant tout des objectifs recherchés.

Aujourd'hui, on entend par mesure, tout processus qui permet d'assigner des nombres à des objectifs en respectant et en représentant certaines de leurs propriétés, Parrot (2011).

Pour nous, le mot mesure est, en effet, une disposition, un moyen à prendre d'urgence, c'est-à-dire une précaution retenue, adaptée à une personne pour atteindre un objectif ou un but visé.

➤ Mesures préventives

Avant de parler des mesures préventives, il sied de définir la prévention qui est selon Yves (2004) « une intervention correctrice qu'une entreprise exerce sur sa propre organisation, en vue de diminuer les risques professionnels ».

Les mesures préventives visent à éliminer ou à réduire les risques découverts. Dans l'ordre de préférence, des méthodes d'intervention qu'il convient ordinairement d'adapter à :

Éliminer la cause du danger ;

Circonscrire la source du danger : utiliser des dispositifs de protection des machines ;

Réviser les procédures de travail ;

Limiter l'exposition.

c. Risque

Selon Lorino et Mottis (2008, p.239), « un risque est la possibilité qui se réalise des conditions où se produisent des événements empêchant le projet d'atteindre un ou plusieurs de ses objectifs ».

Pour Kouabenan D.R (2007, P.22) le risque est la possibilité qu'un événement ou une situation entraîne des conséquences négatives dans des conditions déterminées, ou plus succinctement.

Quant à nous, un risque est la probabilité qu'une personne subisse un préjudice ou des effets nocifs pour sa santé en exposition à un danger.

Le risque est différent du danger. Ce dernier est toute source potentielle de dommage, de préjudice ou des effets nocifs à l'égard d'une personne dans certaines conditions dans le milieu de travail.

▪ Définition du niveau de risque

Le niveau du risque est, selon Elie Cohen (1997, p.308), une incitation du seuil ou de degré de tolérance à l'égard des mesures nécessaires et des détails d'exécutions jugés acceptables. A cela s'ajoute le risque qui correspond à un fait imprévisible ou au moins incertain, susceptible d'affecter les membres, le patrimoine, l'activité de l'entreprise et de modifier son patrimoine et résultats.

C'est ainsi que nous énumérons les risques suivants (WorkCover NSW, 2014) :

Risques très faibles : ces risques sont considérés acceptables. Aucune mesure supplémentaire n'est nécessaire autre que s'assurer que les mesures de contrôle demeurent en place ;

Risques faibles : aucune autre mesure de maîtrise n'est nécessaire à moins qu'il soit possible de mettre en œuvre une mesure qui demande peu de temps, d'argent et d'efforts. On attribue une faible priorité aux mesures visant à réduire davantage ces risques.

Risques modérés : envisager de diminuer le risque, s'il y a lieu, à un niveau tolérable et de préférence à un niveau acceptable, tout en tenant compte des coûts de mise en place d'autres mesures ;

Risques élevés : des effets importants doivent être déployés pour réduire le risque. Des mesures visant à réduire le risque doivent être mises en œuvre de toute urgence dans une période de temps définie ;

Risques très élevés : ces risques sont inacceptables. Des améliorations importantes concernant les mesures de maîtrise des risques sont nécessaires de manière à réduire le risque à un niveau tolérable ou acceptable. Source : Hazpak : Making your work place safer.

▪ Prévention et couverture des risques

L'identification des menaces peut permettre de développer des efforts visant à réduire l'exposition au risque et, parfois, à son élimination pure et simple. Ainsi, en matière individuelle, la mise en place de dispositifs d'épuration des eaux usées ou des rejets gazeux a permis d'éliminer ou au moins de réduire les risques de sinistres coûteux pour l'environnement, mais également pour leurs auteurs.

Les dépenses financières sont à éviter dans l'assistance des sinistres. Cependant, cette protection contre les effets ne dispose pas d'une action sur les causes, (Cohen, 1997, p.308, 309).

▪ Risques professionnels

Conformément aux textes législatifs et réglementaires de la sécurité sociale, les risques professionnels constituent les dangers que courent les travailleurs dans l'accomplissement de ses leurs obligations professionnelles et des maladies professionnelles qui constituent habituellement ces dangers.

Le risque professionnel a deux notions qui lui sont sous-jacentes ; ce sont la notion de maladie professionnelle et de l'accident au travail. Et selon ces notions, le risque professionnel est le fait qu'une personne dans le cours et par le fait de l'exécution d'un contrat de louage de services, d'apprentissage, est exposée à subir un accident ou de contracter une maladie.

2.2 REVUE DE LA LITTÉRATURE

Etant donné la subtilité et la complexité du thème abordé, nous ne pouvons guère nous prévaloir de dire que nous sommes le premier à avoir parlé de ce thème, où tant d'autres chercheurs ont déjà publié des thèmes analogues sous d'autres horizons.

Pour ce faire, nous nous faisons le devoir de commencer par :

- L'Association des industries de Belgique, organisation de la sécurité (2009) : les auteurs de cet ouvrage souligne que, résoudre un problème d'organisation de la sécurité dans une entreprise n'est pas chose aisée. Ainsi, la création d'un esprit de sécurité dans une entreprise, avec comme corolaire la réduction sensible du nombre d'accidents du travail, ne pourra se faire que par l'application d'un programme de propagande et de formation à la sécurité, continue et judicieuse.
- Boisselier et Boué (2005), montrent la façon dont l'entreprise essaie d'alléger la souffrance des victimes des accidents du travail par un rapport des moyens matériels. Malgré tout cet appui, l'entreprise est toujours incapable de d'éliminer ou d'alléger la douleur physique supportée par la victime.
- Leplat et Cuny (1974) font une rétrospective des accidents du travail qui surviennent dans une industrie donnée. Qui plus est, ils nous montrent comment ces accidents se produisent, leurs causes et différents moyens pour y remédier.

Nous pouvons dire que notre étude se situe dans l'optique de nos prédécesseurs, dans la mesure où elle parle des risques professionnels. Toutefois, elle s'en démarque du fait qu'elle porte sur la validité des mesures préventives contre les risques professionnels. Nous voulons savoir si les mesures préventives permettent de réduire sensiblement les risques professionnels, ou si elles sont insuffisantes par rapport aux taux des risques professionnels. En suit savoir si les mesures sont suivies par les travailleurs dans les usines de la GECAMINES/LUBUMBASHI, pour permettre que les risques soient réduits de façon sensible.

3 CONSIDÉRATIONS METHODOLOGIQUES

Dans cette partie de notre étude nous présentons notre champ d'investigation, population et l'échantillon.

3.1 ATELIERS DES USINES DE LA GECAMINES/LUBUMBASHI

Notre étude a été menée les six ateliers regroupés dans les usines de la Gécamines/Lubumbashi, et les ateliers sont les suivants :

- Mécanique ;
- Electronique ;
- Electricité ;
- Chaudronnerie ;
- Garage ;
- Menuiserie. Où nous nous sommes intéressé aux conditions de travail des agents, voir quels sont les risques professionnels auxquels ils sont exposés.

3.2 ECHANTILLONNAGE

➤ La population

Notre population était de 80 agents, regroupés en catégories suivantes : 10 directeurs, 4 cadres, 15 agents de maitrises, 20 agents de classe 4 et 31 agents de classe.

➤ L'échantillon

Pour ce qui est de notre travail, nous avons utilisé la méthode d'échantillonnage aléatoire, où tous les agents avaient la chance d'être choisis. Et nous avons tiré 47 sujets comme échantillon sur 80 sujets qui constituent la population, dont 2 sont des cadres, 6 sont des directeurs, 8 sont des agents de maitrises, 11 sont des classes, 4 et 20 sont des classes 5 à 8.

3.3 LES INSTRUMENTS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE

- ✓ Nous recourons à la méthode d'enquête, parce qu'elle nous a permis d'entrer en contact directe avec les enquêtés, comme le souligne Lavarde.A.M (2008, pp.146-147), la méthode d'enquête est une procédure de recherche caractérisée par les techniques diversifiées quant à la collecte des données : questionnaire, entretien, etc.
- ✓ Pour notre recherche scientifique, nous avons utilisé la technique documentaire et la technique de questionnaire dit d'administration indirecte, parce qu'au moment de notre enquête, nous trouvions les employés toujours occupés, et ils n'avaient même pas le temps d'écrire, seulement un peu de temps pour répondre à nos questions. Et notre questionnaire, était constitué des questions ouvertes et des questions fermées, etc. Par question ouverte, nous entendons une question où l'on sollicite de l'enquêté la réponse avec ses propres mots, tandis que pour la question fermée, nous entendons celle à laquelle l'enquêté répond en opérant le choix parmi les réponses qui lui sont proposées.

Dans notre enquête, l'enquêté était appelé à répondre en choisissant la réponse parmi les opérations effectuées.

- ✓ La collecte des données est réalisée, au moyen de technique d'entretien avec un questionnaire. Au cours de cet entretien nous posons des questions aux agents qui travaillent dans les ateliers de la Gécamines/Lubumbashi, ils répondaient et nous, nous écrivions leurs réponses. Les questions étaient très ouvertes pour permettre aux agents d'exprimer chacun ses opinions.

Le dépouillement est fait au moyen des fréquences et catégories, c'est-à-dire les catégories qui ont les fréquences les plus élevées, à celles qui ont des basses fréquences.

Les réponses sont exprimées en fréquences, c'est pourquoi nous avons trouvé important d'utiliser le test Khi-carré de Karl PEARSON qui a permis le traitement des données dont voici sa formule générale :

$$\chi^2 = \sum \frac{(fo - fe)^2}{fe}$$

- ✓ Les variables de recherche sont les suivantes :
 - Le port de l'équipement adéquat ;
 - Le respect du mode opératoire ;
 - Le respect des directives de contre-maîtres.

4 RESULTATS DE L'ENQUETE

Dans le menu des résultats, il y a la présentation, l'analyse, l'interprétation des résultats et la discussion.

4.1 Une autre de nos préoccupations était de connaître leur impression sur le port de l'équipement adéquat et les causes des risques professionnels. C'est pour cette raison que nous leur avons posé cette question : « Les risques professionnels dans les ateliers sont causés par : » retrouvons les détails de cette question dans le tableau suivant :

Tableau N°1 : Des causes des risques professionnel dans les ateliers

N°	Réponses	Fréquences
1.	Négligence de porter l'équipement	20
2.	L'engrange du mode opératoire	15
3.	La vétusté des matériels	9
4.	Stress	3
	Total	47

Il résulte, de ce tableau, que 20 agents soutiennent, la négligence de porter l'équipement 15 ont appuyé l'ignorance du mode opératoire suivis de 9 autre qui ont parlé de la vétusté des matériels, en dernières positions il y a 3 agents ont parlé de stress.

Eu égard à cette variété des réponses il sied de comparer les fréquences accordées aux réponses en vue d'identifier celle qui est dominante

Le test chi carré de Karl Pearson est mieux placé. A l'alignement des fréquences nous avons trouvé la valeur calculée de 13,83 qui est largement supérieure à la valeur critique de 7,81 pour $dl = 3$, nous rejetons ainsi l'hypothèse nulle. Ce qui permet de conclure que les agents sont partagés entre leurs avis ou réponses. Ceux qui soutiennent la négligence de porter l'équipement et l'ignorance du mode opératoire, ils disent le port de l'équipement adéquat permet aux agents d'être protégés dans les ateliers et le mode opératoire permet d'observer les mesures de prévention contre les accidents du travail.

4.2 Afficher les modes opératoires c'est bien, le problème est de savoir si l'agent les lit. Ainsi nous leur avons adressé cette question : avez-vous l'habitude de lire régulièrement les modes opératoires qui se trouvent dans vos ateliers ? Les détails sont consignés dans le tableau ci-dessous.

Tableau N°2 : De la lecture régulière des modes opératoires

Réponses	Fréquences
Parfois	30
Chaque fois	10
Jamais	7
Total	47

Eu égard à ce tableau, nous disons que 30 agents lisent parfois les modes opératoires, 10 lisent chaque fois et 7 agents ne lisent plus les modes opératoires.

A ce niveau nous sommes dans l'obligation de comparer les fréquences accordées aux réponses en vue d'identifier celle qui est dominante; le test chi carré de Karl Pearson appliqué fournit la valeur de 2,86. Elle conduit à accepter l'hypothèse de nullité, dans la mesure où elle est inférieure au décideur de 5,99 au seuil de signification sévère pour $dl = 2$ et $\alpha = 0.05$

Nous déduisons que nos sujets ne diffèrent pas de manière significative dans leurs réponses. Ceux qui lisent parfois les modes opératoires disent avoir en tête les modes opératoires. Et ceux qui ne lisent jamais disent que par eux l'expérience qui compte cet état des choses les exposent beaucoup plus aux risques professionnels que les autres.

4.3 DU ROLE DES CONTRE MAITRES DANS LES ATELIERS

Chaque atelier de la GECAMINES/Lubumbashi a un contre maitre, pour ce qui est de notre enquête, nous voudrions connaître ce que les contre maitrise font dans les ateliers. D'où la question ci-après leur a été posée : « quel est le rôle des contre maitres dans les ateliers » ?

La suite est dans le tableau N°3 : le rôle du contre-maîtres dans les ateliers

Réponses	Fréquences
Sauvegarder la santé des agents pour le progrès dans l'entreprise	20
Informers les agents sur les risques professionnels qui les guettent dans les ateliers	17
Pousser les agents à la provocation	10
Total	47

D'après ce tableau, 20 agents ont dit que le rôle du contre maitre est de sauvegarder la santé des agents pour le progrès de l'entreprise, 17 disent que le rôle du contre maitre est d'informer les agents sur les risques professionnels dans les ateliers et ensuite 10 ont dit que le rôle du contre maitre est de pousser les agents à la production. En vue de départager ces trois groupes opposés, le test chi carré fournit la valeur calculée de 3,44 elle conduit à accepter l'hypothèse de nullité dans la mesure où elle est inférieure au seuil de signification qui est de 5.99 par le dl = 2 et & 05. Ce qui permet de conclure que le rôle des contre maitre dans les ateliers des usines de la GECAMINES/ Lubumbashi est de protéger les agents en les informant les risques professionnels auxquels ils sont exposés, pour une meilleure production.

4.4 Il va de même pour les validités des mesures préventives dans les ateliers. Nous avons posé la question comme suit : « les mesures préventives sont-elles » ?

Les réponses fournies par les sujets sont représentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau N°4 : De la validité de mesures préventives

AVIS	Fréquences
Positif	40
Négatif	7
Total	47

Dans ce tableau, nous remarquons 40 sujets qui donnent un avis positif pour dire que les mesures préventives sont valides, paradoxalement 7 donnent un avis négatif, ce qui signifie ces mesures préventives ne convient pas par réduire sensiblement les risques professionnels.

Le test Khi carré en l'appliquant dans le calcul nous trouvons que la valeur observée est de 23,16 largement supérieure à la valeur critique de 3,84 au seul de dl = 1 et & 05. Nous rejetons l'hypothèse nulle. Donc les mesures préventives sont valides dans les ateliers des usines de la GECAMINES/Lubumbashi.

5 DISCUSSION DES RÉSULTATS

Pour avoir d'amples informations, nous nous sommes entretenus avec les contres maitres des ateliers où nous avons été. Connaissant bien l'existence des risques professionnels, ils réunissent chaque matin des chefs des sections dans une réunion de cinq minutes appelée : « cinq minutes de sécurité », et à chaque fin du mois, a lieu une réunion générale où tous les ateliers prennent part.

Au cours de ces réunions, on sensibilise les agents sur les risques professionnels qu'ils courent quand ils travaillent, sur la lecture régulière du mode opératoire (notice) ; ici le mode opératoire montre comment le travailleur doit s'habiller avant de travailler, c'est-à-dire sur le port de l'équipement. Bref ces réunions portent sur le comportement que doit avoir un agent quand il travaille, quel doit être son habillement, c'est le port des gants, des lunettes adaptées, des bottes adaptées, pas d'habits flottants etc.

Vu qu'une majorité d'agents interrogés (42%) estiment que les risques sont causés par la négligence de porter l'équipement adéquat au travail, 19% d'agents ont parlé de l'ignorance du mode opératoire dans leur travail et 63% lisent parfois le mode opératoire, la Gécamines est donc obligée de revoir sa politique de sensibilisation et de contrôle du respect des mesures de sécurité.

L'évaluation des risques doit donc concerner le choix de procédés de fabrication, les équipements de travail, les substances ou préparations chimiques. Et elle doit se faire pour l'aménagement ou le réaménagement des lieux de travail ou des installations et dans la définition des postes de travail (Andéol, Guillemey et Leroy, 2010, p.9).

L'évaluation des risques repose sur une bonne connaissance de la réglementation et des normes avec lesquelles la société doit se mettre en conformité. Auduberteau et Gavino (2003, p.13) nous proposent, notamment, les vérifications périodiques suivantes.

Tableau N°1 : Vérifications périodiques réglementaires (liste non exhaustive)

		Périodicité
Incendie	Exercice d'évacuation et essais du matériel	6 mois
	Système d'alarme	6 mois
Electricité	Toutes installations	1 an
Ambiance de travail	Mesure de l'exposition au bruit	3 ans
	Installation de ventilation	1 an
Appareils de levage	Chariots de manutention, grues mobiles sur véhicules, nacelles élévatrices de personnel	6 mois
	Appareils mûs mécaniquement installés et de manutention à demeure (ponts roulants, treuils, portiques...)	1 an

Source : S. Auduberteau et K. Gavino, 2003, p.13

Dans ce tableau, nous remarquons 40 sujets qui donnent un avis positif pour dire que les mesures préventives sont valides, paradoxalement 7 donnent un avis négatif, ce qui signifie ces mesures préventives ne conviennent pas par réduire sensiblement les risques professionnels.

Un grand nombre d'agents Gécamines (85%) sont d'accord sur la validité des mesures préventives contre les risques professionnels, alors qu'une minorité d'agents (15%) ne voient aucune validité entre les mesures préventives et les risques professionnels.

La Gécamines est obligée de s'assurer de la connaissance du suivi des mesures de sécurité par tous les travailleurs. Munar Suard et Lebeer (2004, p.8) rapportent que dans le cadre de ces responsabilités, l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour la protection de la sécurité et de la santé des travailleurs, y compris les activités de prévention des risques professionnels, d'information et de formation ainsi que la mise en place d'une organisation et de moyens nécessaires. Il doit veiller à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

Mais, les travailleurs ont également une grande responsabilité quant à la sauvegarde de leur santé et de leur sécurité ainsi que celles de leurs collègues ou des personnes concernées par leurs actions et leurs missions de travail. Ainsi ils doivent prendre soin d'eux-mêmes et des autres conformément à la formation et aux instructions que reçoivent de l'employeur (Suard et Lebeer, 2004, p.9).

6 CONCLUSION

Cette étude a porté sur la validité des mesures de prévention et risques professionnels dans les usines de la Gécamines-Lubumbashi durant la période allant de 2009 à 2013. Les données ont été recueillies par le moyen de technique de questionnaire dit d'administration indirecte, que nous avons adressés aux agents et aux contremaîtres, notre propre observation prolongée dans les ateliers ainsi que sur les statistiques émises par l'entreprise. Le traitement de ces données a été effectué grâce au test du chi-carré. Les principaux résultats de cette enquête montrent que, le port d'un équipement adéquat (gants, bottes, combinaisons, foulard, masque, lunettes adaptées, etc.) ainsi que le fait d'observer strictement les directives des contremaîtres, réduisent considérablement les risques professionnels dans les usines.

Il convient de dire à tous les travailleurs en général, et aux agents qui travaillent dans les ateliers de la Gécamines/Lubumbashi en particulier que la sécurité au travail, c'est une affaire d'abord personnelle avant d'être une affaire organisationnelle, d'où l'importance de se sécuriser au lieu du travail, en assimilant soigneusement les directives données par les responsables et en respectant le mode opératoire, car les risques professionnels conduisent de fois à une invalidité.

REFERENCES

- [1] Aebi, M. F, (2006). Comment mesurer la délinquance. Paris :Armand Collin.
- [2] Andeol. B, Guillemy N. et Leroy, A, (janvier 2010). Evaluation de risques professionnels : Institut National de Recherche et de Sécurité.
- [3] Auduberteau, S. Et Gavino, K., (octobre 2003). La prévention des risques professionnels : hygiène et sécurité au travail, Collection « Les diagnostics de l'emploi territorial », hors-série n°5.
- [4] Ayerbe, C. Et Missonier, A., (juin 2007). « Validité interne et validité externe de l'étude de cas : principes et mise en œuvre pour un renforcement mutuel », Volume 10, n° 2 : Finance Contrôle Stratégie,
- [5] Bartram, D., Editeur, (1993). « Validité et utilité de l'évaluation de la personnalité en psychologie du travail » : Revue européenne de psychologie appliquée.
- [6] Boisselier, J. Et Boue, G. (2005). Manuel de sécurité et d'hygiène du travail : techniques et prévention. 2e Editions : Aubervilliers.
- [7] Cohen, E, (1997) . Dictionnaire de gestion, 3e Editions, La découverte.
- [8] Demeestere, R., Lorino, P., Mottis, N, (2013). Pilotage de l'entreprise et contrôle de gestion, 5e Edition, Paris : Dunod.
- [9] Doron, R. Et Parot, F,(janvier 2011) Dictionnaire de psychologie.
- [10] GINGRAS, F.-P, (2007)« Validité interne, fiabilité, validité externe », Université d'Ottawa,.
- [11] Hogan, R.T., De Fruyt, F. Et Rolland, J.-P., (2006). « Validité et intérêt des méthodes d'évaluation de la personnalité à des fins de sélection : une perspective de psychologie appliquée aux problématiques des entreprises », Psychologie française, N°51.
- [12] Jacques. P. et Jean. M, (2014). Gestion des risques et culture de sécurité : le facteur humain au bénéfice de l'organisation, Paris :Dunod.
- [13] Lavarde, A.M, (2008). Guide méthodologique de la recherche en psychologie, 1ère édition.
- [14] Lemoine, C, (2003).Psychologie dans le travail et les organisations, Paris : PUF.
- [15] Leplat, J. Et Cuny, X., (1974). Les accidents du travail, Paris :PUF.
- [16] Lorino, P. Et Mottis, N., (2008). Contrôle de gestion et pilotage, Paris :Nathan.
- [17] Kouabenan D.R. (2007) : la psychologie du risque, Bruxelles, 1°Edition de Boeck Université.
- [18] Quivy, R. Et Van Campenhoudt, L., (2006). Manuel de recherche en Sciences Sociales, 3e édition, Paris : Armand Collin.
- [19] Suard, L.M. Et Lebeer, G, (2004). « La prévention des risques professionnels dans le secteur de la sécurité privée », Centre de Sociologie de la Santé de l'ULB, Bruxelles.
- [20] Yves, D., (2004). Dictionnaire des risques, Paris : Editions Armand Collin.
- [21] WORKCOVER NSW, "Hazpak : Marking your work place safer", www.workcover.nsw.gov.au, 2014.